

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Réactivation des plans canicule dès le 29 juillet

Une nouvelle vague de chaleur est attendue dans le canton de Vaud à partir de mercredi 29 juillet et devrait se poursuivre au moins jusqu'au mercredi 5 août. Après les deux premiers épisodes du début de l'été, cette troisième vague rapprochée appelle à une vigilance renforcée. Les plans canicule des institutions socio-sanitaires et des communes sont réactivés.

Les températures augmenteront fortement dès mercredi 29 juillet et pourraient atteindre 36 à 38 °C. Elles baisseront légèrement le 31 juillet et le 1^{er} août pour remonter à nouveau par la suite. Les températures minimales resteront élevées toute la période et seront souvent tropicales dépassant le seuil de 20°C, limitant le rafraîchissement des logements et la récupération de l'organisme.

Face à ce nouvel épisode qui va durer jusqu'au 5 août au moins, le Canton réactive dès le 29 juillet les plans canicule des institutions socio-sanitaires et des communes, afin de renforcer la prévention, la surveillance et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Il s'agit par exemple de rester attentif à l'apparition ou à l'aggravation de symptômes et de veiller davantage sur les personnes les plus exposées, notamment en prenant régulièrement de leurs nouvelles et en s'assurant qu'elles peuvent boire, s'alimenter et se rafraîchir correctement.

La proximité de plusieurs vagues de chaleur au cours d'un même été a des effets cumulatifs sur la santé. Les nourrissons et les jeunes enfants, les personnes âgées, celles atteintes de maladies chroniques, isolées ou précaires, ainsi que les personnes vivant dans des logements surchauffés, nécessitent une attention particulière. La chaleur peut toutefois également affecter les personnes jeunes et en bonne santé, notamment lors d'un effort physique, d'un travail exposé ou d'un séjour prolongé dans un environnement très chaud. Elle peut provoquer épuisement, déshydratation, troubles digestifs, aggravation de maladies chroniques, confusion, somnolence ou chutes. Tout le monde est donc concerné, directement ou par ses proches.

Il est recommandé :

- de diminuer les expositions à la chaleur, en évitant le rayonnement direct et les ilots de chaleur, en favorisant les endroits frais et ombragés

- d'éviter les efforts physiques intenses aux heures les plus chaudes et de privilégier le matin ou le soir ;
- de boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif, et de continuer à s'alimenter, en privilégiant des repas légers, variés et riches en eau ;
- de se rafraîchir plusieurs fois par jour (en prenant une douche fraîche, en humidifiant la peau ou les vêtements avec un linge mouillé, en utilisant un brumisateur, en plaçant les avant-bras ou les pieds sous l'eau fraîche, ou en séjournant dans un lieu frais);
- de maintenir le logement aussi frais que possible, notamment en aérant durant la nuit ;
- de prendre quotidiennement des nouvelles des personnes âgées, fragiles ou isolées et de vérifier concrètement qu'elles peuvent boire, s'alimenter et se rafraîchir ;
- de demander conseil à un médecin ou à un pharmacien en cas de maladie chronique ou de traitement médicamenteux, sans modifier soi-même son traitement.

Le Canton rappelle également que chaque employeur est tenu d'assurer la sécurité de ses employés et de prendre les mesures nécessaires pour préserver leur santé. À cet effet, il encourage les employeurs à adapter l'organisation du travail en période de fortes chaleurs, notamment en aménageant les horaires, en augmentant la fréquence des pauses, en réduisant la charge physique, en mettant à disposition des zones ombragées ainsi que des boissons fraîches. Une attention particulière doit également être portée aux travailleurs vulnérables et aux mesures de protection individuelles lors des travaux en extérieur telles que le port de vêtements adaptés, d'un couvre-chef, l'application d'une protection solaire et une hydratation régulière.

De façon générale, en cas de forte transpiration, de diarrhées, de vomissements, de crampes ou de signes de déshydratation, il est recommandé de demander conseil à un professionnel de la santé sur l'utilité d'une solution de réhydratation. Les personnes auxquelles une limitation des boissons ou du sel a été prescrite doivent suivre les recommandations de leur médecin.

Une fatigue ou une faiblesse inhabituelle, des vertiges, des nausées, une confusion, une somnolence marquée ou une aggravation de l'état de santé doivent être pris au sérieux. En cas de doute, il convient de contacter son médecin traitant ou la Centrale téléphonique des médecins de garde au 0848 133 133. En présence de troubles importants de la conscience ou d'une urgence vitale, appeler le 144.

Les recommandations et informations actualisées sont disponibles sur www.vd.ch/chaleur.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 juillet 2026

DSAS, Thierry Fumeaux, médecin cantonal, via numéro pour les médias,
medias.sgdsas@vd.ch, 079 783 25 89

[Site canicule](#)